LETTRE D'INFORMATION
#2 - SEPTEMBRE 2019

Projet éolien du plateau de Ruèges

Photomontage depuis la D59, au lieu dit « Les Garrigues »

Madame, Monsieur,

Depuis 2015, la société **SOLVEO Energie développe un projet de parc éolien sur le site du plateau de Ruèges,** situé sur la commune de Paulinet.

Ce projet vise à produire de l'électricité à partir d'une ressource inépuisable et renouvelable : le vent. Il contribuera à l'atteinte des objectifs régionaux, nationaux et européens de développement des énergies renouvelables, tout en produisant une énergie qui sera consommée localement. **Ce projet de 4 éoliennes permettra d'alimenter la consommation électrique de 5640 foyers.**

Après avoir réalisé les états initiaux des études environnementales, paysagères et acoustiques, nous avons pu opter pour une variante de projet qui intègre au mieux les enjeux du territoire. Les deux premiers trimestres de 2019 nous ont permis de conduire l'ensemble des études d'impacts concernant ce scénario final.

Le dossier a été déposé et une nouvelle étape débute : celle de l'instruction administrative. Plus d'une vingtaine de services vont instruire ce dossier afin qu'à terme le préfet puisse prendre la décision d'autoriser ou non ce projet.

La présente lettre d'information vous expose les éléments essentiels du projet éolien. **Implantation choisie, retombées financières, réduction des impacts, autant de questions sur lesquelles vous trouverez des éléments de réponses au sein de ce document.**

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à ce projet et souhaitons qu'il devienne le vôtre.

Bonne et agréable lecture.

SOLVEO Energie

LE SAVIEZ VOUS ?

3 600 MW en 2020, c'est l'objectif de puissance installée pour l'éolien terrestre fixée par la région Occitanie. Aujourd'hui 1 541 MW sont installés.

En 2018, 8,40% de la consommation électrique de la région était couverte par l'énergie éolienne.

SOLVEO ENERGIE, L'ESSENTIEL :

Rassemblant 130 collaborateus, l'entreprise est spécialisée dans le développement, la construction, l'exploitation et la maintenance de centrales énergétiques photovoltaïques et éoliennes.

Depuis 2008, SOLVEO a produit 560 000 MWh d'énergie renouvelable et a permis d'éviter ainsi l'émission de 308 000 tonnes de CO_2, soit l'équivalent des émissions moyennes de plus de 25 000 français sur un an. *.

* Source www.gouvernement.fr

LES CHIFFRES DU PROJET

4
ÉOLIENNES

150
MÈTRES
en bout de pales

9 400
Kw DE PUISSANCE

5 640
FOYERS
alimentés en électricité
(source : Ademe 2018)

11 900
TONNES DE CO_2
évitées par an

18 000 €
DE RETOMBÉES
économiques annuelles
sur le périmètre de
la commune de Paulinet

UN SCÉNARIO FINAL QUI INTÈGRE LES ENJEUX DU TERRITOIRE

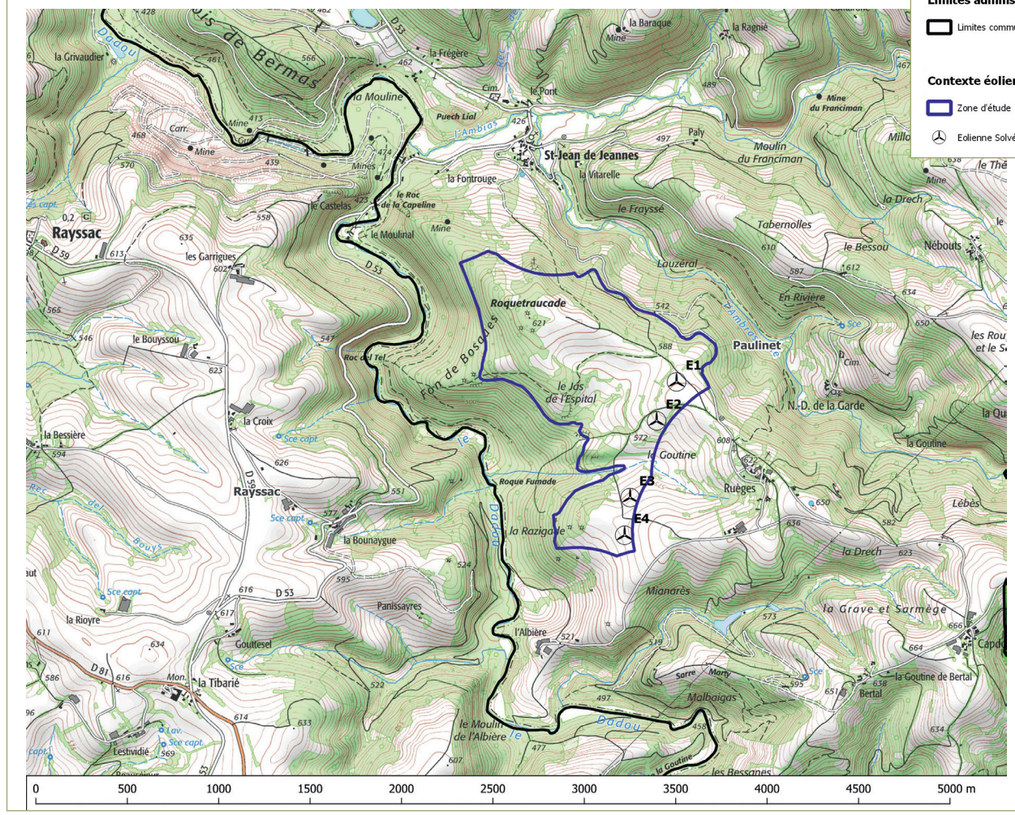

La variante de projet retenue correspond à 4 éoliennes implantées sur le plateau au sud de Saint-Jean de Jeannes.

Après avoir étudié plusieurs scénarios d'implantation au regard des enjeux identifiés sur le site, SOLVEO Energie a choisi l'implantation la plus adaptée au site avec 4 éoliennes. Les zones les plus sensibles en matières de biodiversité comme les lisières et espaces boisés ont été évitées puisque les machines sont implantées en milieu ouvert. La production électrique est également optimisée avec des éoliennes de 150m de haut en bout de pales.

DES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE TERRITOIRE

L'exploitation d'un parc éolien amène des retombées économiques pour le territoire d'implantation durant toute sa durée de vie.

Plus de 114 000 euros seront perçus par l'ensemble des collectivités sur le territoire de projet.

Et ce tous les ans pendant 25 ans !

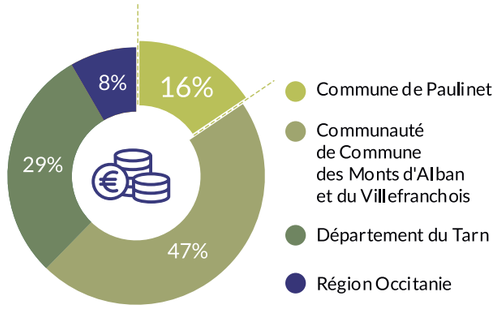

Photomontage depuis Frayssinel

LES ENGAGEMENTS DE SOLVEO ENERGIE

SOLVEO Energie a pris un ensemble de mesures destinées à favoriser une bonne intégration du parc éolien sur le territoire du plateau de Ruèges en phase d'exploitation comme pendant la durée des travaux.

< PHASE DE TRAVAUX >

Chauve-souris de l'espèce Oreillard gris, présentes sur le site du futur parc éolien. © Calidris

BIODIVERSITÉ

- **Un phasage des travaux,** pour ne pas déranger la reproduction des espèces d'oiseaux présentes sur le site, mais aussi éviter tout risque de destruction des nichées.
- **La préparation écologique du chantier et son suivi par un écologue** (pour le chantier de construction du parc, comme pour son démantèlement).

PAYSAGE

- **Une charte paysagère** pour les installation temporaires, et les chemins d'accès permettant de respecter l'ambiance paysagère de bocage du site d'implantation.

< PHASE D'EXPLOITATION >

ACOUSTIQUE

- **Un plan de bridage** permettant de freiner voire arrêter les éoliennes dans certaines conditions de vent afin de respecter la réglementation en vigueur (seuils de 5 dB(A) le jour et 3 dB(A) la nuit).

PAYSAGE

- Mise en place d'un accompagnement des riverains pour la **création de masques visuels végétaux** via la mise en place d'une bourse aux plantes.

BIODIVERSITÉ

- **Un dispositif d'effarouchement** des oiseaux détectés à hauteur de pale
- **Un plan de bridage des éoliennes** lors de certaines périodes de forte activité des chauves-souris pour minimiser le risque de collision
- **Un suivi d'exploitation de ces dispositifs** sera assuré par un écologue permettant d'adapter le plan de bridage, et de maintenir son efficacité

FOCUS : QU'APPELLE-T-ON UN PLAN DE BRIDAGE ?

Dans certaines conditions de vent, et selon certaines heures, **il est possible de programmer en amont les éoliennes afin qu'elles ralentissent voire s'arrêtent automatiquement .** Cela permet de **minimiser le bruit** ou encore de **respecter les activités de la faune présente.**

LES PROCHAINES ÉTAPES

Photomontage depuis Ruèges

2019

1ER SEMESTRE

- Rédaction de l'étude d'impact sur l'implantation définitive

ÉTÉ

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation en préfecture
- Mise en ligne du site de projet
- Envoi de la 2ème lettre d'information

2020

Enquête publique

2020 2021

Décision du Préfet

2022

Construction après autorisation

2023

Exploitation

BIENTÔT L'ENQUÊTE PUBLIQUE !

Une fois le dossier instruit par les services de l'Etat, le Préfet organise la tenue d'une enquête publique : **les habitants des communes dans un rayon de 6 km sont invités à venir s'informer sur le projet et à donner leur avis.**

Un commissaire-enquêteur se tient à disposition et tient plusieurs permanences.

Crédits photos : Solvéo Energie - Calidris - Flaticon - Création : Agence Tact - Ne pas jeter sur la voie publique.

ENVIE D'EN SAVOIR PLUS ?

Un site internet présentant le projet du plateau de Ruèges sera mis en ligne en septembre 2019. Chacun pourra ainsi prendre connaissance du projet et déposer son avis ou poser ses questions.

www. parceolienduplateauderueges.com

CONTACTS

SOLVEO ENERGIE

Meïdi SAKHRAOUI / Adeline MANCEL
m.sakhraoui@solveo-energie.com
a.mancel@solveo-energie.com

Tél. : 06 23 35 84 47

3 bis Route de Lacourtensourt
31 150 FENOUILLET

AGENCE TACT

Information et concertation
audrey.benassi@agencetact.fr

Tél. : 02 53 35 40 04

8, rue Saint-Domingue
44 200 NANTES